



Schéma régional d'actions des Chambres d'Agriculture pour la reconquête et la préservation de la qualité de l'eau en Lorraine

Opération Agri-Mieux
NORD MEUSIEN

Fiche bilan 2013



Contexte et objectifs

L'opération Agri-Mieux Eau'bjectif Nord 55 comprend 30 communes : le canton de Montmédy et 5 communes du canton de Stenay (Bâalon, Brouennes, Lamouilly, Nepvant et Olizy-sur-Chiers). Elle concerne 17 700 ha pour 110 exploitations à orientation dominante polyculture-élevage (84%). Il y a environ 49% de Surface Toujours en Herbe soit 8 670 ha. L'assolement pratiqué est majoritairement constitué de blé tendre d'hiver, colza d'hiver, orge d'hiver et de printemps ainsi que de maïs fourrage pour les éleveurs.

La zone Agri-Mieux compte 44 captages d'eau potable desservant 27 communes et environ 7500 habitants. Afin de préserver la qualité des ressources en eau tout en maintenant une activité agricole productive et rentable, la Chambre d'Agriculture de la Meuse a mis en place une opération territoriale de type « Agri-Mieux » en 2012.

L'ensemble de la zone Agri-Mieux est située en zone vulnérable à l'exception de la commune de Jametz. Les agriculteurs sont donc tenus d'appliquer la Directive Nitrates.

Le secteur sur lequel s'étend l'opération est dans sa partie centrale et sud constitué de sols calcaires superficiels. La circulation rapide de l'eau en profondeur en fait une zone vulnérable sensible à l'infiltration. Le risque de transfert de l'azote et des produits phytosanitaires est donc important notamment en période de forte pluviométrie.

La problématique azote et en particulier la gestion des effluents d'élevage est prioritaire. Les risques de pollution ponctuelle (capacités de stockage, dépôt de fumier en plein champ) et diffuse (raisonnement des épandages) sont traités simultanément. La problématique phytosanitaire est également abordée.

L'opération Agri-Mieux vise à mieux gérer les pratiques agricoles afin de limiter les risques de pollution.

Pour les nitrates, l'objectif est d'atteindre des teneurs moyennes en nitrates inférieures au seuil d'alerte de 37,5 mg/L voire à la valeur guide de 25 mg/L. A noter que 31% des captages ont des teneurs moyennes en nitrates supérieures à 25 mg/L et 8% supérieures à 37.5 mg/L.

Pour les produits phytosanitaires, les concentrations retrouvées sont en général inférieures à 0.07 µg/L (hormis pour l'atrazine et ses dérivés). L'objectif est de maintenir les résultats voire de ne plus retrouver de matières actives.

Partenaires et moyens mobilisés

Moyens humains mobilisés : 1,3 ETP

Partenaires techniques : CDA55 - CRAL - Arvalis-Institut du végétal - Cetiom - EMC2 - ULM - FREDON Lorraine

Partenaires financiers :



Descriptif des actions



Dans l'objectif de **limiter la pollution par les nitrates**, plusieurs actions sont mises en œuvre. Elle visent en priorité à améliorer les pratiques relatives à la gestion des effluents d'élevage :

- Formation sur le raisonnement de la fertilisation azotée et la prise en compte des effluents d'élevage (en lien avec la Directive Nitrates)
- Journée technique sur la connaissance des sols et l'adaptation des pratiques
- Utilisation d'outils d'aide à la décision pour ajuster la fertilisation en cours de campagne (pesées de colza, N-Tester/Jubil)
- Journée technique sur la valorisation agronomique des effluents d'élevage (pesée d'épandeur, démonstration d'épandage à différentes doses par hectare)
- Diagnostics individuels de gestion des effluents d'élevage
- Guide technique sur les bonnes pratiques de gestion des effluents d'élevage
- Guide sur les périmètres de protection de captage et les Déclarations d'Utilité Publique
- Bulletins techniques (reliquats azotés en sortie d'hiver, réglage des distributeurs à engrais minéraux, raisonnement des apports)
- Contractualisation de Mesures Agro-Environnementales Territorialisées (43 ha en conversion à l'agriculture biologique, 61 ha de retour à l'herbe et 98 ha de gestion extensive des prairies)

Dans l'objectif de **réduire la pollution par les produits phytosanitaires**, plusieurs actions sont également mises en place :

- Tours de plaine à l'automne et au printemps
- Bulletin technique sur l'application des produits phytosanitaires
- Contractualisation de Mesures Agro-Environnementales Territorialisées (1044 ha en réduction d'Indice de Fréquence de Traitement pour 14 exploitations)

Indicateurs d'activité



• Accompagnement des agriculteurs :

- **12 actions collectives/an** (journées techniques, tours de plaine, formations, réunions d'information)
- **72 participants/an soit 65% des agriculteurs**
- **9 notes techniques/an** (bulletins techniques, guides)
- **22 agriculteurs engagés dans une MAET**

• Enquêtes téléphoniques (décembre 2013) :

- 83% d'agriculteurs connaissent l'opération Agri-Mieux et ses objectifs
- 72% d'agriculteurs connaissent l'existence des notes techniques et parmi eux, 69% les lisent et en sont satisfaits

- **Promotion de l'opération** : participation à des événements locaux (portes ouvertes de la CUMA de Beauclair, Fête des remparts), parution d'articles dans des journaux locaux (Vie Agricole de la Meuse, Quoi de neuf au Pays de Montmédy) et publication d'une lettre d'information à destination des agriculteurs en début d'année

Et demain, quelles perspectives ?



La veille technique et réglementaire doit se poursuivre dans le domaine de l'azote et des produits phytosanitaires. La problématique de gestion des effluents étant prioritaire sur le secteur, nous proposerons de nouveau aux éleveurs des diagnostics individuels de gestion des effluents afin de faire un état des lieux de leurs capacités de stockage depuis la mise aux normes et de les accompagner dans leurs projets. De plus, une étude globale sera réalisée sur trois captages de la zone Agri-Mieux où la problématique est forte afin de proposer des solutions techniques collectives aux éleveurs.

Des formations sur la production intégrée des cultures et sur des thématiques plus précises concernant l'optimisation et la réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires seront organisées chaque année.

Dès la campagne 2013-2014, des essais seront mis en place sur le secteur dans le cadre du Schéma régional d'actions pour la reconquête et la préservation de la qualité de l'eau et du projet départemental sur l'allongement des rotations porté par la Chambre d'Agriculture de la Meuse.

Enfin, nous devons continuer à travailler sur le volet communication pour faire connaître l'opération Agri-Mieux aux agriculteurs et au grand public.